

ARTICLE N° 1 : OBJET

Les conditions générales de vente décrites ci-après détaillent les droits et obligations de la société MONTS GARÇON et de son client dans le cadre de la vente à distance des articles et services proposés sur le site internet monts-GARÇON .com (ci-après dénommé « Site »). Le terme « Client », se définit dans les présentes par toute personne physique agissant en tant que consommateur, au sens du code de la consommation, dans le but de se voir délivrer un service par la société MONTS GARÇON .

ARTICLE N°2 : DISPOSITIONS RELATIVES AUX PRÉSENTES

Le fait de passer commande vaut acceptation sans réserve des présentes CGV par le Client, à l'exclusion de toute autre condition, sauf accord préalable écrit de la part de la société MONTS GARÇON . Cette acceptation est formalisée par le Client qui reconnaît, en cochant la case prévue à cet effet, avoir pris connaissance des présentes CGV avant la commande.

MONTS GARÇON se réserve le droit d'adapter ou de modifier les présentes CGV à tout moment sans préavis. Ces modifications sont applicables et opposables au Client à compter de leur mise en ligne et s'appliquent à toute commande postérieure

La nullité d'une clause contractuelle n'entraîne pas la nullité des CGV. L'inapplication temporaire ou permanente d'une ou plusieurs clauses des CGV par le vendeur professionnel ne saurait valoir renonciation de sa part aux autres clauses des CGV qui continuent de produire leurs effets.

ARTICLE N°3 : SERVICES À L'UNITÉ.

La société MONTS CARGON propose sur son Site internet un ensemble de Services ci-après énumérés et ci-après dénommés les « Services ».

3.1. Livraison de repas sur les pistes

La prestation de livraison de repas sur les pistes (ci-après la « Livraison de repas sur les pistes ») proposée sur le Site permet au Client résidant sur la Station de profiter de la livraison de repas confectionnés et vendus par nos restaurants partenaires dans la Station.

Le Client commande préalablement, et selon les horaires de commande mentionnés à l'article 7 des présentes CGV, la liste des repas qu'il souhaite se voir livrer en précisant, s'il le souhaite, des modifications à apporter audit repas.

Dans le cas où le Client ne donne aucune caractéristique sur le/les produit(s) qu'il commande, il ne saurait refuser le paiement de la Livraison de repas sur les pistes au motif qu'il(s) ne corresponde(nt) pas à ses attentes.

La société Monts GARÇON SARL ne confectionne pas les repas et n'est que livreur des produits de ces partenaires.

3.2. Livraison de courses

La prestation de services de livraison de courses à domicile (ci-après la « Livraison de courses ») proposée sur le Site permet au Client résidant sur la Station de bénéficier d'une livraison de biens.

Le Client envoie préalablement, et selon les horaires de commande mentionnés à l'article 7 des présentes CGV, une liste de course à la société MONTS GARÇON en précisant, s'il le souhaite des caractéristiques spécifiques desdits produits (marque, quantité, taille, goût...). Dans le cas où le Client ne donne aucune caractéristique sur le/les produit(s) qu'il commande, il ne saurait refuser le paiement de la Livraison de course au motif qu'il(s) ne corresponde(nt) pas à ses attentes.

3.3. Livraison de repas à domicile

La prestation de livraison de repas à domicile (ci-après la « Livraison de repas à domicile ») proposée sur le Site permet au Client résidant sur la Station de profiter de la livraison de repas confectionnés et vendus par nos restaurants partenaires dans la Station.

Le Client commande préalablement, et selon les horaires de commande mentionnés à l'article 7 des présentes CGV, la liste des repas qu'il souhaite se voir livrer en précisant, s'il le souhaite, des modifications à apporter audit repas.

Dans le cas où le Client ne donne aucune caractéristique sur le/les produit(s) qu'il commande, il ne saurait refuser le paiement de la Livraison de repas à domicile au motif qu'il(s) ne corresponde(nt) pas à ses attentes.

La société Monts GARÇON SARL ne confectionne pas les repas et n'est que livreur des produits de ces partenaires.

ARTICLE N°4 : OFFRES

4.1. Offre de conciergerie classique

L'Offre de conciergerie classique est une formule qui permet au Client d'accéder à l'ensemble des Services proposés par la société MONTS GARÇON , ainsi que différents services listés ci-dessous (liste non exhaustive). Les horaires de réservation et de livraison restent applicables. Le Client de l'Offre séjour ne saurait prétendre à réclamer la réalisation de services en dehors des horaires précisés à l'article 7 des présentes CGV.

4.1.1 Livraison de matériel de ski

La prestation de services de livraison matériels de ski à domicile (ci-après la « Livraison de matériel de ski ») proposée sur le Site permet au Client résidant sur la station dite de La Clusaz (ci-après la « Station ») de bénéficier de la livraison d'équipements de sports d'hiver loués ou achetés au magasin Intersport partenaire sis 1 Place de la poste. Avant toute livraison, le Client doit avoir réglé sa location ou son achat directement au magasin Intersport, ou convenu avec lui d'un paiement différé.

4.1.2. Réservation de cours de ski

La prestation de réservation de cours de ski (ci-après la « Réservation de cours de ski ») proposée sur le Site permet au Client résidant sur la Station de déléguer cet acte de réservation à la société MONTS GARÇON .

4.1.3. Livraison de petits déjeuners

La prestation de services de petits déjeuners (ci-après la « Livraison de petits déjeuners ») proposée sur le Site permet au Client résidant sur la Station de bénéficier d'une livraison de pains, pains au chocolat, croissants, viennoiserie (...) devant sa résidence.

Le Client envoie préalablement, et selon les horaires de commande mentionnés à l'article 7 des présentes CGV, une liste de course à la société MONTS GARÇON en précisant, s'il le souhaite des caractéristiques spécifiques desdits produits (marque, quantité, taille, goût...). Dans le cas où le Client ne donne aucune caractéristique sur le/les produit(s) qu'il commande, il ne saurait refuser le paiement de la Livraison de petits déjeuners au motif qu'il(s) ne corresponde(nt) pas à ses attentes.

4.1.4. Livraison de produits locaux

La prestation de services de petit déjeuner (ci-après la « Livraison de produits locaux ») proposée sur le Site permet au Client résidant sur la Station de bénéficier d'une livraison de produits réalisés par des artisans exerçant dans les Aravis.

Le Client envoie préalablement, et selon les horaires de commande mentionnés à l'article 7 des présentes CGV, une liste de course à la société MONTS GARÇON en précisant, s'il le souhaite des caractéristiques spécifiques desdits produits (marque, quantité, taille, goût...). Dans le cas où le Client ne donne aucune caractéristique sur le/les produit(s) qu'il commande, il ne saurait refuser le paiement de la Livraison de petit déjeuner au motif qu'il(s) ne corresponde(nt) pas à ses attentes.

4.1.5. Réservation de restaurant

La prestation de réservation de restaurant (ci-après la « Réservation de restaurant ») proposée sur le Site permet au Client résidant sur la Station de faire réserver un restaurant par la société MONTS GARÇON .

Le Client contacte préalablement, la société MONTS GARÇON en précisant la date et le type d'établissement dans lequel il souhaite manger. La réservation s'effectue selon les disponibilités des établissements de la Station correspondant aux attentes du Client.

Dans le cas où les établissements de restauration seraient complets, le Client ne pourrait se retourner contre la société MONTS GARÇON pour non réalisation du service.

En cas d'annulation, le Client se doit de prévenir la société MONTS GARÇON afin que ceux-ci puissent annuler la réservation.

4.1.6. Réservation de VTC/Taxi

La prestation de réservation de VTC/Taxi (ci-après la « Réservation de VTC/Taxi ») proposée sur le Site permet au Client résidant sur la Station de faire réserver un VTC ou un Taxi par la société MONTS GARÇON .

Le Client contacte préalablement, la société MONTS GARÇON en précisant la date et le nombre de personnes effectuant le trajet. La réservation s'effectue selon les disponibilités des Taxis ou VTC selon les attentes du Client.

Dans le cas où les Taxis ou VTC seraient indisponible, le Client ne pourrait se retourner contre la société MONTS GARÇON pour non réalisation du service.

En cas d'annulation, le Client se doit de prévenir la société MONTS GARÇON afin que ceux-ci puissent annuler la réservation.

4.1.7. Réception des clés

La prestation de réception des clés (ci-après la « Réception des clés ») proposée sur le Site permet au Client résidant sur la Station de se faire remettre les clés de sa résidence de vacances par la société MONTS GARÇON .

Le Client contacte préalablement, la société MONTS GARÇON en précisant la date et le lieu d'arrivée dans la Station.

Dans le cas où les conditions météorologiques ou de trafic ne permettraient pas à la société d'effectuer la remise, le Client ne pourrait pas se retourner contre la société MONTS GARÇON pour non réalisation du service.

4.1.8. Évènement exceptionnel/insolite

Le Client peut à tout moment demander la réalisation d'une prestation non-énumérée ci-dessus. La société MONTS GARÇON, dans la mesure de ses compétences et de ses disponibilités, peut accepter de la réaliser moyennant une tarification préalablement communiqué au Client par devis.

4.2. Offre de conciergerie premium

L'Offre séjour classique est une formule qui permet au Client d'accéder à l'ensemble des Services proposés par la société MONTS GARÇON, les services compris dans l'Offre de conciergerie classique, ainsi que les services listés ci-dessous (liste non exhaustive). Les horaires de réservation et de livraison restent applicables. Le Client de l'Offre séjour ne saurait prétendre à réclamer la réalisation de services en dehors des horaires précisés à l'article 7 des présentes CGV.

4.2.1 Service de "chalet fitting"

La prestation de chalet fitting (ci-après la « Chalet fitting ») proposée sur le Site permet au Client résidant sur la Station d'essayer sa location de ski à domicile.

La société MONTS GARÇON ne réalise pas le réglage des skis et ne saurait être tenu responsable d'un incident survenant durant le séjour du Client.

Dans le cas où nos partenaires seraient indisponibles, le Client ne pourrait se retourner contre la société MONTS GARÇON pour non réalisation du service.

4.2.2. Service de VTC

La prestation VTC (ci-après la « VTC ») proposée sur le Site permet au Client résidant sur la Station de bénéficier d'un service de VTC durant son séjour dans la station.

Le Client réserve préalablement, et selon les horaires de réservation mentionnés à l'article 7 des présentes CGV, l'horaire à laquelle il souhaite bénéficier du service de VTC.

Dans le cas où le service de VTC serait indisponible, le Client ne pourrait se retourner contre la société MONTS GARÇON pour non réalisation du service.

4.3. Offres entreprises

L'Offres entreprises est une formule qui permet au Client d'accéder à l'ensemble des Services proposés par la société MONTS GARÇON, ainsi que certains services définis ci-dessus (liste non exhaustive). Les horaires de réservation et de livraison restent applicables. Le Client de l'Offre séjour ne saurait prétendre à réclamer la réalisation de services en dehors des horaires précisés à l'article 7 des présentes CGV.

Le Client définit en avance les services qu'il souhaite que la société MONTS GARÇON lui fournisse.

ARTICLE N° 5 : PRIX

Les prix des Services et des Offres sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. La société MONTS GARÇON n'étant pas soumis à la TVA, ils ne seront pas majorés d'une taxe sur la valeur ajoutée.

La société MONTS GARÇON s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment. Toutefois, elle s'engage à facturer les services commandés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande.

Les prix des Services mentionnés sur le Site internet de la société MONTS GARÇON comprennent uniquement le prix de la livraison. A ce prix, il faudra ajouter le montant du/des produits commandé(s). La société MONTS GARÇON agit au nom et pour le compte du Client qui lui passe commande.

Dans le cadre d'une Offre séjour, le prix de la livraison est offert, mais il conviendra au Client de régler la société MONTS GARÇON pour les achats qu'elle aura effectués pour le compte du Client.

ARTICLE N°6 : RÉALISATION DE LA PRESTATION

6.1. Prestation au nom et pour le compte

La société MONTS GARÇON agit au nom et pour le compte du Client qui le mandate dans le cadre des Services mis en place par la société.

6.2. Qualités et caractéristiques des produits livrés

Préalablement à chaque commande, le Client envoie par SMS ou par email à la société MONTS GARÇON , et selon les horaires de commande mentionnés à l'article 7 des présentes, une liste des produits qu'il souhaite se voir livrer. Il appartient au Client de préciser, s'il le souhaite, des caractéristiques spécifiques desdits produits (marque, quantité, taille, goût...). A défaut de précision la société MONTS GARÇON choisit librement le produit correspondant à la liste de commande et le Client ne saurait en aucun cas refuser ledit produit au motif qu'il ne correspondait pas à ses attentes, ou agir en réparation contre la société MONTS GARÇON .

Il est proposé au client des gammes de prix : Premier prix, prix intermédiaire, produits haut de gamme et de marque. Elles permettront à la société MONTS GARÇON de répondre au mieux aux attentes du Client. Dans le cas où plusieurs produits correspondent à une gamme hautement au-dessus de celle indiquée, le Client pourrait se voir rembourser la différence avec l'un des produits de la gamme choisie vendu dans le magasin U Express de la Station, sis

Le Client peut également indiquer son budget,

6.3. Réalisation de la prestation.

La Service commandé par le Client est réputé réalisé :

- soit par la réception du Client des produits commandés ;
- soit par l'envoi d'un avis de mise à disposition en magasin à l'attention du Client ;
- soit par l'envoi d'un avis de dépose de la commande à la résidence du Client.

Le risque du transport est supporté en totalité par l'acheteur.

En cas de marchandises manquantes ou détériorées lors du transport, l'acheteur devra formuler toutes les réserves nécessaires sur le bon de commande à réception desdites

marchandises. Ces réserves devront être, en outre, confirmées par écrit dans les cinq jours suivant la livraison, par courrier recommandé AR.

ARTICLE N°7 : COMMANDE ET LIVRAISON

La société MONTS GARÇON met en place des horaires (les « Horaires ») de commande et de livraison

7.1. Horaires de commande

Le Client doit passer commande auprès de la société MONTS GARÇON par téléphone ou par téléphone selon les Horaires suivants :

- Livraison de sandwiches sur les pistes : Réservation au plus tard à 10 heures le jour de livraison ;
- Livraison de courses : Réservation au plus tard 2 jours avant la date de livraison ;
- Livraison de petits déjeuners : Réservation au plus tard à 20 heures la veille du jour de livraison ;
- Livraison de certains repas à domicile : Réservation au plus tard 5 heures avec l'horaire de livraison.
- VTC : Réservation au plus tard la veille avant l'horaire de réservation

En dehors de ses horaires, et ce peu importe l'Offre ou le Service choisie par le Client, les commandes peuvent être refusées par la société MONTS GARÇON ou ne sauraient être livrées dans les délais impartis lors desdites commandes.

7.2. Horaires de livraison

Le délai de livraison indiqué lors de l'enregistrement de la commande n'est donné qu'à titre indicatif et n'est aucunement garanti.

Par voie de conséquence, tout retard raisonnable dans la livraison des produits ne pourra pas donner lieu au profit de l'acheteur à :

- l'allocation de dommages et intérêts ;
- l'annulation de la commande.

Pour le service VTC, le Client peut bénéficier dudit service chaque jour entre 8h et 11h, entre 14h30 et 17h30 puis en 19h30 et 21h30.

7.3. Horaires du service MONTS GARÇON

Aucune commande ni Service ne saurait être assuré après 21 heure, sauf accord express de la société MONTS GARÇON au Client.

7.4. Possibilité de refus de commande

MONTS GARÇON se réserve le droit de refuser toute commande de Service à l'unité afin de permettre une bonne gestion de son activité. Et également toute commande qui semblerait inappropriée au regard de son montant, sa nature, de son lieu de réalisation ou encore du caractère non sérieux de cette dernière.

7.5. Étapes de la commande et conclusion du contrat sur le Site internet

Une inscription sur le Site est nécessaire au Client afin de rendre valide sa prise de commande. Les informations renseignées par le Client lors de son inscription et de sa réservation doivent être exactes. A défaut, et ce sans préjudice, la société MONTS GARÇON se réserve le droit de ne pas réaliser la commande.

Le Client choisi parmi les deux Offres qui lui sont proposé puis sélectionne les Services proposés

Sur le Site internet, le panier virtuel du Client récapitule sa commande.

7.6. Étapes de la commande et conclusion du contrat par un autre procédé

Le Client a également la possibilité de commander un Service par téléphone.

7.7. Nombre de bénéficiaires

Le nombre de bénéficiaires d'une Offre semaine est requis afin de calculer le montant dû à ce titre par le Client qui la commande. Ce nombre est calculé en fonction du nombre maximum de personne présente, durant le séjour, dans la résidence du Client. Dans le cas où le Client renseignera un nombre inexact de bénéficiaire présent à sa résidence, la société MONTS GARÇON majorera, par bénéficiaire non indiqué, un supplément de 30€ en plus du montant total que l'Offre semaine aurait dû initialement coûter.

ARTICLE N°8: ESCOMPTE

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

ARTICLE N°9: MODALITÉS DE PAIEMENT

Le règlement des commandes s'effectue :

soit par chèque ;

soit par carte bancaire ;

soit par paiement via internet ;

Lors de l'enregistrement de la commande, l'acheteur devra verser un acompte de 10% du montant global de la facture, le solde devant être payé à réception des marchandises.

ARTICLE N°10: RETARD DE PAIEMENT

En cas de défaut de paiement total ou partiel des marchandises livrées au jour de la réception, l'acheteur doit verser à la société MONTS GARÇON une pénalité de retard égale à trois fois le taux de l'intérêt légal.

Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des marchandises. A compter du 1er janvier 2015, le taux d'intérêt légal sera révisé tous les 6 mois (Ordonnance n°2014-947 du 20 août 2014).

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.

Articles 441-6, I alinéa 12 et D. 441-5 du code de commerce.

ARTICLE N°11: CLAUSE RÉSOLUTOIRE

Si dans les quinze jours qui suivent la mise en oeuvre de la clause " Retard de paiement ", l'acheteur ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, la vente sera résolue de plein droit et pourra ouvrir droit à l'allocation de dommages et intérêts au profit de la société MONTS GARÇON .

ARTICLE N°12: CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

La société MONTS GARÇON conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement intégral du prix, en principal et en accessoires. À ce titre, si l'acheteur fait l'objet d'un redressement ou d'une liquidation judiciaire, la société MONTS GARÇON se réserve le droit de revendiquer, dans le cadre de la procédure collective, les marchandises vendues et restées impayées.

ARTICLE N°13: FORCE MAJEURE

La responsabilité de la société MONTS GARÇON ne pourra pas être mise en oeuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.

ARTICLE N°14: TRIBUNAL COMPÉTENT

Tout litige relatif à l'interprétation et à l'exécution des présentes conditions générales de vente est soumis au droit français.

À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce d'Annecy.